

Benon :

Un appel à candidatures pour la création d'un Conseil des sages

AUNIS TV Publié le 26 avril 2021 par la rédaction.

La municipalité de Benon souhaite créer un Conseil des sages et lance un appel aux habitantes et aux habitants de plus de 55 ans désirant participer au devenir du village.



Les candidatures pour le Conseil des sages sont à déposer en mairie avant le 30 juin prochain.

(©Patrick Despoix. Illustration).

En complémentarité du **Conseil municipal**, le maire de **Benon** Alain Treton et son équipe souhaitent mettre en place un **Conseil des sages** au sein du village. "Le Conseil des sages peut travailler à la fois sur des sujets dont il s'autosaisit, en accord avec la municipalité, et sur des sujets que lui confie la municipalité", explique Thierry Rambaud, adjoint au maire de Benon.

Une instance consultative constituée d'habitants bénévoles de plus de 55 ans et qui ont envie de s'investir pour Benon et ses habitants. "Il pourrait par exemple intervenir dans le cadre de la réflexion sur la mise en place du 30 km/h dans la commune et les aménagements spécifiques qui en découlent. Il peut travailler sur la mémoire de Benon, la mise en valeur de son patrimoine, créer des liens avec les plus jeunes, globalement faire remonter des besoins et attentes spécifiques des Benonaises et des Benonais", indique Thierry Rambaud.

Pour l'instant, les élus n'ont pas déterminé de budget pour le Conseil des sages mais l'adjoint au maire assure "qu'un budget spécifique sera envisagé ultérieurement en fonction des projets élaborés".

Jusqu'en 2026

Un appel à candidatures est donc lancé pour constituer ce Conseil des sages qui rassemblera 13 personnes au maximum et dont le "mandat" prendra fin en même temps que celui de l'équipe municipale soit en 2026.

Les candidates et candidats bénévoles devront être "sans activité professionnelle afin que ce soit des personnes disponibles. C'est un choix que de s'adresser aux retraités", souligne Thierry Rambaud.

Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 30 juin prochain. Un simple formulaire est à remplir et les candidats devront signer le règlement intérieur qui encadre le Conseil des sages.

Accès au formulaire et au règlement intérieur : www.benon.fr/